## Revue des droits de l'homme février 2024

Robert Badinter : l'exigence de justice

L'émotion se mêle de profonde tristesse lorsque peu de jours après la mort de Robert Badinter, l'on vous confie un hommage, hommage à un ami depuis la fin des années 1970, hommage à un collègue de l'Université et du Parlement, hommage à un avocat humaniste, hommage à un homme d'État hors du commun en un moment de notre histoire où l'on ne sait plus ce qu'est un homme d'État.

Infatigable défenseur jusqu'au dernier jour de sa vie des libertés et droits fondamentaux, socle et charpente de l'État de droit, Robert Badinter nourrissait une passion pour l'exigence de justice qui fut le moteur de son action. « L'exigence de justice » est le titre qui s'imposa à ses amis et collègues pour les Mélanges préparés en l'honneur de ce professeur de droit enthousiasmant qui enflammait les amphis d'étudiants ayant eu le bonheur de l'entendre. J'en ai été le témoin à la Faculté de droit de Montpellier, alors que je l'avais invité à la fin des années 1970 à venir présenter son livre « L'exécution » publié plusieurs années avant l'abolition de la peine de mort. Des générations d'étudiants, d'avocats, d'universitaires attestent de son don pour l'enseignement, et plus précisément encore de son ardeur à transmettre des convictions toutes empreintes d'un humanisme ancré dans une culture époustouflante, juridique et non juridique.

L'exigence de justice fit irruption chez l'adolescent Robert Badinter lorsqu'il assista presque par hasard, rue Sainte Catherine à Lyon un 9 février 1943, à l'arrestation de son père, un père qu'il ne reverra plus. Lui aussi est mort un 9 février, 81 ans plus tard, sans avoir jamais lâché un instant le combat pour l'abolition universelle de la peine de mort après avoir gagné, le 9 octobre 1981, ce dur combat pour la France.

À un pragmatisme sans boussole, caractéristique de nombreuses démocraties du temps présent happées par l'illibéralisme, le professeur de droit et l'avocat Robert Badinter opposaient des textes fondamentaux, colonne vertébrale du droit et des droits. De l'article 1<sup>er</sup> de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », il aimait affirmer : « *Tout est dit* ». De la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, il aimait aussi citer l'article 1<sup>er</sup> : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». La référence à l'égale dignité des êtres humains, principe métajuridique, a des conséquences politiques dont Robert Badinter s'est saisi avec force lorsque, ministre de la justice, il prêta une attention soutenue à la situation des détenus ou appela le Parlement à la décriminalisation de l'homosexualité. Bien d'autres exemples pourraient être pris. *Juriste en politique* selon l'expression de Paul Cassia (Paul Cassia, *Robert Badinter, juriste en politique*, Fayard 2009), Robert Badinter ne laissa jamais la politique l'emporter sur les convictions et sur les valeurs véhiculées par les droits fondamentaux.

L'on dit souvent de Robert Badinter : « il était d'abord avocat, complètement avocat » (Laure Heinich, Le Monde, 13 février 2024). N'était-il pas d'abord un défenseur acharné des droits humains ? Il en apporta la preuve dans toutes les fonctions et tous les mandats qu'il a exercés, y compris au sein de la Ligue des droits de l'homme et de nombreuses autres associations ou institutions. Pour cette raison, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), « cette compagnie de vigilants »

ainsi qu'il la nommait, l'intéressait particulièrement par sa liberté d'expression dans ses avis, libérée qu'elle est des contraintes d'un assujettissement quelconque, sauf celui du respect des libertés et droits fondamentaux.

« La justice tu chercheras ardemment » est un verset biblique souvent cité par celui qui fut le garde des Sceaux le plus haï et le plus aimé. Oui, Robert Badinter a ardemment cherché la justice. Son œuvre est celle d'une quête de justice, quête plus visible encore lorsqu'il fut garde des Sceaux et qu'il incarna avec tant de force, d'énergie, de détermination et de conviction cette fonction. Robert Badinter endossa cette fonction le 24 juin 1981 et constitua autour de lui une équipe dont les liens ne se sont jamais distendus. Sa politique criminelle fut ambitieuse. Elle ne se résume pas à l'abolition de la peine de mort si difficile lorsque le peuple est majoritairement contre vous, lorsque ce peuple croit au caractère dissuasif de la peine de mort et nie l'égale dignité des personnes humaines. Le jeune ministre de la justice avait une boussole et un cap : fidèle au mouvement de la défense sociale nouvelle porté par Marc Ancel, il conjugua droits humains, égale dignité des personnes humaines et conviction que l'insertion ou la réinsertion de l'infracteur était possible, aussi grave que soit son infraction. Le ministre de la justice, Robert Badinter, est aussi celui qui lança la première politique publique d'information et d'aide aux victimes d'infractions pénales à la Chancellerie et dans les départements. Indemnisation du dommage subi par la victime et réparation de la personne victime préfigurent dès le début des années 1980 une justice restaurative. Le savoir des victimes et leurs attentes deviennent une source non négligée dans la fabrication de la loi.

Fabriquer la loi pénale dans le respect du Parlement, Robert Badinter y excella dans la préparation d'un nouveau code pénal. Il excella aussi dans la fabrication de la loi lorsqu'il fut sénateur, à l'occasion par exemple de sa participation à l'écriture de la loi du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes et introduisant l'appel des décisions rendues par les cours d'assises ainsi que la juridictionnalisation de l'application des peines.

Au Conseil constitutionnel, dont il fut le président de 1986 à 1995, les combats de Robert Badinter se résument également à cette exigence de justice. Ce fut encore le cas dans le rôle qu'il joua dans l'avènement d'une justice pénale internationale ou dans l'ouverture du recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme dès le 2 octobre 1981.

C'est avec le président de l'ACAT-France, ONG de lutte contre la torture et la peine de mort, que je rendis visite pour la dernière fois à Robert Badinter un matin du mois de novembre 2023 pour un entretien enregistré sur l'abolition universelle de la peine de mort. Cet entretien est destiné à ouvrir à l'automne prochain le 50<sup>ème</sup> anniversaire de cette association si chère dans ses objectifs à Robert Badinter, parrain de cette manifestation. Il nous offrit le cadeau et le bonheur, ce matin de novembre, de s'entretenir longuement avec nous de sujets inquiétants comme la régression de l'État de droit, de sujets douloureux et émouvants aussi, au soir d'une vie lumineuse par l'exigence de justice qu'il n'a cessé d'incarner.

Christine Lazerges

Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Ancienne présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), ancienne viceprésidente de l'Assemblée nationale